



Code Postal : 46500

## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix huit et le 25 octobre 2018 à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 13

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis – Mme SOULLIE Sylvie - Mme LAURENSOU Martine – M. GUGLIELMETTI Michel - Mme DELSAHUT Marie-France - M. DESPEYROUX Rémi - Mme FLORET Virginie - M. DAVID Eric - Mme CROS Corinne – M. DELPON Cyril.

Absents excusés : Mme PRIEUR Sylvie (pouvoir donné à M. DELLAC Patrick) – Mme ELMA Séverine - M. PRADAYROL Patrick.

Date de la convocation : le 19 octobre 2018 -      Secrétaire de séance : M. Éric DUBARRY  
L'an deux mil dix huit et le 25 octobre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du jeudi 07 juin 2018.

### **VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT AEP DE THÉMINES**

Après exposé et lecture du rapport annuel du syndicat AEP de Thémines concernant le service eau potable et assainissement, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce rapport.

### **RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE EN RAISON DE LA SÉCHERESSE SUR LE TERRITOIRE D'ISSENDOLUS**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commission intercommunale agricole FDSEA a sollicité la mairie, afin de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. En effet, en raison de la grande sécheresse connue depuis début juin, d'importants dégâts sont constatés sur la Commune, notamment pour les agriculteurs : perte de récoltes, dégradations des terrains...

Suite aux préjudices subis en raison des conditions climatiques, Monsieur le Maire de reconnaître ces dégâts et de formuler une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la Commune.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de solliciter Monsieur le Préfet pour la **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur tout le territoire de la Commune**, et de déposer une demande communale de reconnaissance.

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LA FOURNITURE DU MOBILIER DE LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs entreprises ont été sollicitées pour la fourniture du nouveau mobilier de la bibliothèque. Après exposé des différents devis, le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise **BORGEAUD Bibliothèque – Mobidécór**, ayant présenté un devis d'un montant de **5 704,01 € TTC**.

### **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DÉCISION DU MAIRE CONCERNANT LES AVENANTS N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET D'ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vue de l'état des planchers et pour satisfaire l'opération de rénovation énergétique et d'accessibilité des bâtiments communaux, plusieurs avenants au marché public ont été passés.

Ceux-ci concernent les lots :

- Lot n°1 – GROS ŒUVRE – SARL DELPON : + 6 297,10 H.T
  - Lot n°3 – MENSUISERIES EXTERIEURS INTERIEURES – SAS COSTES : - 142,20€ H.T
  - Lot n°4 – Plâtrerie, Isolation – SARL CANCE : - 1 288,56€ H.T
  - Lot n°5 – CARRELAGE, FAÏENCE – ENTREPRISE BATUT : + 3963,00€ H.T
- TOTAL : + 8 829,34€ H.T**

Ces avenants font ainsi passer le montant du marché public à **213 060,34€ H.T**.

Le conseil municipal valide ces avenants.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que les divers avancements sur le chantier ont démontré la nécessité de prévoir des prestations supplémentaires, ainsi d'autres avenants devraient être conclus. Des devis ont été demandés aux entreprises pour les lots concernés. Le Conseil municipal sera informé de l'avancée des travaux et des avenants envisagés.

### **CHOIX DU CARRELAGE ET DE LA FAÏENCE POUR LA SALLE DES FETES, TOILETTES, BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les différentes propositions offertes par l'entreprise BATUT concernant le carrelage et la faïence.

Au vue des plaquettes fournies, les membres s'accordent à choisir un carrelage de ton gri pour l'ensemble des sols refaits.

S'agissant de la faïence, différentes précisions seront à recueillir auprès du maître d'œuvre, pour parvenir à un choix définitif.

## **SOLIDARITÉ POUR LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Union Régionale des Associations des Maires, des présidents d'intercommunalité et des élus locaux d'Occitanie (URAMO) a lancé un appel à la solidarité pour le Département de l'Aude au vu des importantes inondations qui ont récemment touché le département.

Il propose de répondre à cet appel, et c'est à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal décide de répondre favorablement à cet appel à solidarité via un soutien financier au département de l'Aude.

Après délibération, le Conseil municipal s'accorde sur un soutien financier d'un montant de **500 euros correspondant symboliquement à 1 euro par habitant de la commune.**

## **MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Le RIFSEEP correspond à un régime indemnitaire défini comme un complément de rémunération. Il est constitué de deux parts cumulables :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- Le complément indemnitaire annuel (CIA)

Ce régime indemnitaire doit être instauré dans les collectivités.

Le Conseil municipal valide le passage au RIFSEEP. Des renseignements devront être pris quant à la marche à suivre pour l'instauration de ce nouveau régime indemnitaire pour les agents communaux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Point sur l'unité de méthanisation de Bioquercy**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lundi 22 octobre s'est tenue une réunion avec les élus locaux et responsables de la méthanisation sur le site afin de faire un bilan quant aux nouveaux procédés mis en œuvre ayant pour but de mettre fin aux pollutions odorantes ressenties sur le territoire.

Un bilan positif a été tiré s'agissant des nuisances olfactives puisque celles-ci ont cessé depuis le début du mois d'octobre. Quelques odeurs ont encore été perçues sur la Commune, mais d'une intensité beaucoup moins forte que précédemment.

Des rapports hebdomadaires, ainsi que des dialogues ont été instaurés avec les responsables de l'unité qui permettent de faire remonter les informations et plaintes éventuelles.

De plus, dans une démarche d'information, les responsables de l'unité de méthanisation ont proposé d'initier des visites de 5 à 10 personnes à destination des administrés afin de présenter le site et les installations.

Plusieurs membres du conseil municipal intéressés par une visite du site souhaiteraient participer à cette démarche.

Les administrés de la Commune souhaitant également participer à une visite devront se manifester auprès du secrétariat de la mairie, qui se chargera de planifier des visites en accord avec les responsables de Bioquercy.

- Cérémonie du 11 novembre 2018 :  
Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Une cérémonie sera organisée sur la Commune et il faudra en informer les journaux locaux.
  
- Site internet :  
Depuis que les problèmes liés à la visibilité du site internet ont été résolus, Monsieur le Maire propose d'envoyer une publicité dans les boîtes aux lettres des habitants de la Commune concernant le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire

Patrick DELLAC